

Section XX

MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS

Chapitre 95

**JOUETS, JEUX, ARTICLES POUR DIVERTISSEMENTS OU POUR SPORTS;
LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES****Notes.**

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les bougies (n° 34.06);
 - b) les articles de pyrotechnie pour le divertissement du n° 36.04;
 - c) les fils, monofilaments, cordonnets, guts et similaires pour la pêche, même coupés de longueur, mais non montés en ligne, du Chapitre 39, du n° 42.06 ou de la Section XI;
 - d) les sacs pour articles de sport et autres contenant des n°s 42.02, 43.03 ou 43.04;
 - e) les vêtements de sport, ainsi que les travestis en matières textiles, des Chapitres 61 ou 62;
 - f) les drapeaux et les cordes à drapeaux en matières textiles, ainsi que les voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile, du Chapitre 63;
 - g) les chaussures (à l'exception de celles auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes) du Chapitre 64 et les coiffures spéciales pour la pratique des sports du Chapitre 65;
 - h) les cannes, les cravaches, les fouets et les articles similaires (n° 66.02), ainsi que leurs parties (n° 66.03);
 - ij) les yeux en verre non montés pour poupées ou autres jouets, du n° 70.18;
 - k) les parties et fournitures d'emploi général, au sens de la Note 2 de la Section XV, en métaux communs (Section XV), et les articles similaires en matières plastiques (Chapitre 39);
 - l) les cloches, sonnettes, gongs et articles similaires du n° 83.06;
 - m) les pompes pour liquides (n° 84.13), les appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz (n° 84.21), les moteurs électriques (n° 85.01), les transformateurs électriques (n° 85.04) et les appareils de radiotélécommande (n° 85.26);
 - n) les véhicules de sport de la Section XVII, à l'exclusion des luges, des bobsleighs et similaires;
 - o) les bicyclettes pour enfants (n° 87.12);
 - p) les embarcations de sport, telles que canoës et skiffs (Chapitre 89), et leurs moyens de propulsion (Chapitre 44, s'ils sont en bois);
 - q) les lunettes protectrices pour la pratique des sports ou pour jeux de plein air (n° 90.04);
 - r) les appeaux et sifflets (n° 92.08);
 - s) les armes et autres articles du Chapitre 93;
 - t) les guirlandes électriques de tous genres (n° 94.05);
 - u) les cordes pour raquettes, les tentes, les articles de campement et les gants, mitaines et moufles, en toutes matières (régime de la matière constitutive);
 - v) les articles de table, les ustensiles de cuisine, les articles de toilette, les tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, les vêtements, le linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine et articles similaires ayant une fonction utilitaire (régime de la matière constitutive).
2. Les articles du présent Chapitre peuvent comporter de simples garnitures ou accessoires de minime importance en métaux précieux, en plaqués ou doublés de métaux précieux, en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées.
3. Sous réserve de la Note 1 ci-dessus, les parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux articles du présent Chapitre sont classés avec ceux-ci.

4. Sous réserve des dispositions de la Note 1 ci-dessus, le n° 95.03 s'applique également aux articles de cette position combinés à un ou plus d'un article et qui ne peuvent être considérés comme assortiments au sens de la Règle Générale Interprétative 3 b), mais qui, s'ils étaient présentés séparément, se classeraient dans d'autres positions, pour autant que les articles soient conditionnés ensemble pour la vente au détail et que cette combinaison d'articles présente la caractéristique essentielle de jouets.
5. Le n° 95.03 ne comprend pas les articles qui, de par leur conception, leurs formes ou leur matière constitutive, sont reconnaissables comme étant exclusivement destinés aux animaux, les jouets pour animaux familiers, par exemple (classement selon leur régime propre).

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9503.00		Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées; poupées; autres jouets; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre.			
9503.00.10		-- -Jouets à roues conçus pour être montés par les enfants (tricycles, trottinettes, autos à pédales, par exemple); landaus et poussettes pour poupées		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
		10 ---- - <i>Tricycles</i>	NMB		
		20 ---- - <i>Autos à pédales</i>	NMB		
		30 ---- - <i>Landaux et poussettes pour poupées</i>	NMB		
		40 ---- - <i>Chariots</i>	NMB		
		80 ---- - <i>Autres jouets à roues</i>	NMB		
		90 ---- - <i>Parties et accessoires</i>	-		
9503.00.90		-- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- - <i>Poupées représentant uniquement l'être humain :</i>			
		11 ---- - <i>Poupées, même habillées</i>	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	12	-Vêtements de poupées et leurs accessoires, chaussures et chapeaux	-		
	19	-Parties et accessoires de poupées	-		
		-Trains électriques, y compris les rails, les signaux et autres accessoires :			
	21	-Trains modèles réduits à assembler.....	-		
	22	-Parties et accessoires de modèles réduits à assembler	-		
	23	-Autres trains, à piles.....	-		
	24	-Autres trains, sans pile.....	-		
	29	-Autres.....	-		
		-Autres modèles réduits, animés ou non, à assembler :			
	31	-De véhicules autopropulsés destinés à être actionnés par moteurs à combustion; de véhicules autopropulsés radio-commandés à être actionnés par moteurs électriques; de planeurs radio-commandés; parties et accessoires de nécessaires d'assemblage de modèles fixes	-		
	39	-Autres.....	-		
		-Autres assortiments et jouets de construction :			
	41	-En bois	-		
	42	-En matières plastiques.....	-		
	43	-En métal	-		
	44	-En autres matières	-		
	49	-Parties et accessoires	-		
		-Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines :			
	51	-Rembourrés, recouverts de peluche	-		
	52	-Autres, rembourrés	-		
	53	-Autres, à piles	-		
	54	-Autres, excluant à piles.....	-		
	59	-Autres, parties et accessoires	-		
		-Instruments et appareils de musique-jouets :			
	61	-À piles	-		
	62	-Autres, excluant à piles.....	-		
	69	-Parties et accessoires	-		
		-Autres jouets, présentés en assortiments ou en panoplies :			
	71	-Assortiments de trains mécaniques, en matières plastiques	-		
	72	-Assortiments de trains mécaniques, autre qu'en matières plastiques .	-		
	73	-Assortiments de pistes de courses, électriques, en matières plastiques.....	-		
	74	-Assortiments de véhicules, en matières plastiques.....	-		
	75	-Assortiments de véhicules, autre qu'en matières plastiques.....	-		
	76	-Autres, en matières plastiques.....	-		
	77	-Autres, excepté en matières plastiques	-		
	78	-Parties et accessoires, en matières plastiques	-		
	79	-Parties et accessoires, autre qu'en matières plastiques	-		
		-Autres jouets et modèles, à moteur :			
	81	-Véhicules, à piles, de métal	-		
	82	-Véhicules, à piles, autre que de métal	-		
	83	-Autres véhicules, de métal	-		
	84	-Autres véhicules, excepté de métal.....	-		
	85	-Autres, de métal	-		
	86	-Autres, excepté de métal	-		
	87	-Parties et accessoires, de métal	-		
	89	-Parties et accessoires, autre que de métal	-		
		-Autres :			
	91	-Puzzles.....	-		
	92	-Balles jouets; ballons	-		
	93	-Fusils.....	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		94 - - - - - <i>-Jouets à tirer et à pousser, y compris les véhicules sans moteur</i>	-		
		95 - - - - - <i>-Nécessaires pour travaux manuels ou passe-temps</i>	-		
		96 - - - - - <i>-Modèles, n'étant pas des nécessaires d'assemblage et ne comprenant pas de moteur, fabriqués à une échelle de réduction de 1:85 ou plus petit.....</i>	-		
		97 - - - - - <i>-Autres modèles, n'étant pas des nécessaires d'assemblage et ne comprenant pas de moteur</i>	-		
		98 - - - - - <i>-Autres.....</i>	-		
		99 - - - - - <i>-Parties et accessoires</i>	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
---------------------	----	-------------------------------	------------------	-----------------------	-----------------------------------

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
95.04		Articles pour jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple).			
9504.10.00		-Jeux vidéo des types utilisables avec un récepteur de télévision		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Jeux vidéo	NMB		
	90	---- -Parties et accessoires	-		
I	9504.20.00	-Billards de tout genre et leurs accessoires		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Craies de billards.....	-		
		---- -Les billards-meubles, avec ou sans blouses, et leurs parties :			
	21	---- -Les billards-meubles, avec ou sans blouses.....	NMB		
	22	---- -Blouses en cuir.....	-		
	23	---- -Blouses, autres qu'en cuir.....	-		
	24	---- -Autres parties en bois.....	-		
	29	---- -Autres.....	-		
		---- -Autres :			
	91	---- -Queues.....	-		
	92	---- -Boules.....	-		
	99	---- -Autres.....	-		
I	9504.30.00	-Autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, à l'exclusion des jeux de quilles automatiques (bowlings)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Jeux :			
	11	---- -Vidéo	NMB		
	19	---- -Autres.....	NMB		
	90	---- -Parties et accessoires	-		
	9504.40.00	-Cartes à jouer		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -En paquets de cartes individuels.....	NAP		
	90	---- -Autres.....	NAP		
	9504.90	-Autres			
	9504.90.10	-- -Billard anglais et autres tables et tableaux de jeux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Jeux d'échecs.....	-		
	20	---- -Jeux de fléchettes	-		
	30	---- -Tables de jeux	NMB		
	90	---- -Autres.....	-		
	9504.90.90	-- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Jeux électroniques :			
	11	---- -À main.....	NMB		
	19	---- -Autres.....	NMB		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Jeux de quilles automatiques (bowlings), à l'exclusion des quilles ou des boules :			
21		-----Machines à replacer les quilles.....	-		
29		-----Autres.....	-		
		-----Autres jeux de quilles :			
31		-----Boules de jeux de quilles.....	DZN		
32		-----Quilles.....	-		
39		-----Autres.....	-		
		-----Autres :			
91		-----Jetons de poker.....	-		
92		-----Matériel de bingo.....	-		
99		-----Autres.....	-		
95.05		Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et articles-surprises.			
9505.10.00		-Articles pour fêtes de Noël		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10		-----Arbres de Noël artificiels.....	-		
90		-----Autres.....	-		
9505.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10		-----Chapeaux et masques de fantaisie.....	-		
90		-----Autres.....	-		
95.06		Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; piscines et pataugeoires.			
		-Skis de neige et autre matériel pour la pratique du ski de neige :			
9506.11		--Skis			
9506.11.10	00	---Skis alpin	PAR	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9506.11.90		---Autres		7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
10		-----Skis de fond.....	PAR		
20		-----Planches à neige.....	NMB		
90		-----Autres.....	PAR		
9506.12.00	00	--Fixations pour skis	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9506.19.00		--Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	----Bâtons de ski.....	PAR		
	90	----Autres.....	-		
		-Skis nautiques, aquaplanes, planches à voile et autre matériel pour la pratique des sports nautiques :			
9506.21.00	00	--Planches à voile	-	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 6 %
9506.29.00		--Autres		7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	----Skis nautiques.....	-		
	20	----Palmes.....	-		
	90	----Autres.....	-		
		-Clubs de golf et autre matériel pour le golf :			
9506.31.00		--Clubs complets		7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 4 %
	10	----Bâtons de golf, à l'unité.....	NMB		
	20	----Assortiments de bâtons de golf.....	NMB		
9506.32		--Balles			
9506.32.10	00	--Creuses, pour la pratique	DZN	5,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9506.32.90	00	--Autres	DZN	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
9506.39		--Autres			
9506.39.10		--Poignées finies devant servir à la fabrication de clubs de golf; Manches d'acier ou de graphite		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Poignées finies devant servir à la fabrication de clubs de golf.....	-		
		----Manches d'acier ou de graphite :			
	21	----En acier sans soudure, non plaqué.....	-		
	29	----Autres.....	-		
9506.39.20	00	--Manches de bois; Spatules de bâtons en bois	-	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9506.39.30	00	-Parties inférieures forgées en fer ou en acier, non meulées, ni polies, ni plaquées ni autrement finies	-	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
9506.39.90	--	-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	-Parties de clubs de golf.....	-		
	90	-Autres.....	-		
9506.40.00		-Articles et matériel pour le tennis de table		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	-Balles.....	DZN		
	20	-Palettes (raquettes).....	NMB		
	90	-Autres.....	-		
		-Raquettes de tennis, de badminton ou similaires, même non cordées :			
9506.51.00	00	-Raquettes de tennis, même non cordées	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9506.59	--	-Autres			
9506.59.10	--	-Raquettes de squash, de badminton ou de racketball		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Squash.....	NMB		
	20	-Badminton.....	NMB		
	30	-Racketball.....	NMB		
9506.59.90	00	-Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Ballons et balles, autres que les balles de golf ou de tennis de table :			
9506.61.00	00	-Balles de tennis	DZN	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9506.62	--	-Gonflables			
9506.62.10	--	-Conçus en vue de la formation d'enfants souffrant de handicaps intellectuels et devant être utilisés dans une école, une académie, un collège, un séminaire ou toute association, société ou institution qui s'occupent de la formation de ces enfants; Ballons de basket-ball, de volley-ball ou de soccer		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	-----Conçus en vue de la formation d'enfants souffrant de handicaps intellectuels et devant être utilisés dans une école, une académie, un collège, un séminaire ou toute association, société ou institution qui s'occupent de la formation de ces enfants	DZN		
	20	-----Basket-ball.....	DZN		
	30	-----Volley-ball.....	DZN		
	40	-----Soccer.....	DZN		
9506.62.90		---Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	-----Autres football, y compris les ballons et balles de rugby.....	DZN		
	90	-----Autres.....	DZN		
9506.69		---Autres			
9506.69.10 00		---Balles pour le cricket	DZN	7 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9506.69.20		---Balles pour jeux de boules sur pelouse ou pour jeux de boules d'intérieur et balles de croquets, de squash ou de racketball		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Jeux de boules sur pelouse ou jeux de boules d'intérieur.....	DZN		
	20	-----Squash.....	DZN		
	30	-----Racketball.....	DZN		
	40	-----Croquets.....	DZN		
9506.69.90		---Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	-----Base-ball et balle-molle.....	DZN		
	90	-----Autres.....	DZN		
9506.70		-Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins			
		---Patins à glace ou patins à roulettes fixés sur des bottes ou d'autres types de chaussures :			
9506.70.11 00		---Patins à glace	PAR	18 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 13,5 % TNZ : 13,5 %
9506.70.12 00		---Patins à roulettes	PAR	18 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 13,5 % TNZ : 13,5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9506.70.20	--	- Patins à glace ou patins à roulettes, non montés sur des bottes ou d'autres types de chaussures		5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- -Patins à glace.....	PAR		
	20	---- -Patins à roulettes.....	PAR		
	90	---- -Parties et accessoires.....	-		
		-Autres :			
9506.91	--	-Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme			
9506.91.10	--	- Bicyclettes d'exercices; Parties devant servir à la fabrication des appareils d'exercice physique; Appareils d'escaliers d'exercice		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Bicyclettes d'exercices :			
	11	---- -Avec indicateurs électroniques de contrôle.....	NMB		
	19	---- -Autres.....	NMB		
	20	---- -Appareils d'escaliers d'exercice.....	NMB		
	90	---- -Parties du type utilisé dans les appareils d'exercice physique.....	-		
9506.91.90	--	-Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	---- -Machines à ramer.....	NMB		
	20	---- -Trampolines.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	-		
9506.99	--	-Autres			
9506.99.10	--	- Volants de badminton; Bâtons de base-ball en aluminium; Protecteurs faciaux et épaulières pour le football américain; Pour l'escalade ou l'alpinisme		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Volants de badminton.....	-		
	20	---- -Bâtons de base-ball en aluminium.....	NMB		
	30	---- -Protecteurs faciaux et épaulières pour le football américain.....	-		
	40	---- -Pour l'escalade ou l'alpinisme.....	-		
9506.99.20	--	- Pigeons d'argile pour le tir aux pigeons; Pierres pour le curling; Bâtons de hockey		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Pigeons d'argile pour le tir aux pigeons; pierres pour le curling.....	-		
		---- -Bâtons de hockey :			
	21	---- -De hockey sur gazon.....	DZN		
	22	---- -De hockey sur glace.....	DZN		
	23	---- -Parties de bâtons de hockey sur glace.....	-		
		- Matériel motorisé pour le développement des capacités athlétiques :			
9506.99.31	--	- Cages automatisées pour les batteurs; Lance-pigeons d'argile; Lanceurs mécaniques pour balles de base-ball ou de softball		6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	----Cages automatisées pour les batteurs; lanceurs mécaniques pour balles de base-ball ou de balle-molle.....	-		
	20	----Lance-pigeons d'argile.....	-		
9506.99.39	00	----Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9506.99.40	00	--Jambières et bates pour le cricket	-	7 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9506.99.50		--Protège-tibias et coudières ou épaulières, autres que pour le football américain; Protecteurs pour taille-cuisses-hanches		15,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----De base-ball.....	-		
	20	----De hockey sur glace ou de hockey sur gazon.....	-		
	90	----Autres.....	-		
9506.99.90		--Autres		7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
		----Articles pour le tir à l'arbalète et à l'arc :			
	11	----En bois.....	-		
	19	----Autres.....	-		
	20	----Bâtons de base-ball ou de balle-molle.....	NMB		
		----Filets de badminton et de tennis :			
	31	----Filets de badminton.....	-		
	32	----Filets de tennis.....	-		
		----Piscines ou pataugeoires, hors terre :			
	41	----Piscines.....	NMB		
	42	----Pataugeoires.....	NMB		
	50	----Piscines creusées.....	-		
	60	----Palets (pucks) de hockey.....	NMB		
	70	----Jeux de croquet.....	-		
		----Autres articles et matériel :			
	81	----Du type utilisé dans les terrains de jeux.....	-		
	82	----De base-ball.....	-		
	83	----De hockey sur glace ou de hockey sur gazon.....	-		
	84	----De tennis.....	-		
	85	----Raquettes à neige; traîneaux, luges, toboggans et articles similaires.	-		
	89	----Autres.....	-		
		----Parties et accessoires :			
	91	----De piscines ou pataugeoires.....	-		
	92	----De matériel de terrain de jeux.....	-		
	93	----De base-ball.....	-		
	94	----De hockey sur glace ou de hockey sur gazon.....	-		
	95	----De tennis.....	-		
	96	----De raquettes à neige; de traîneaux, luges, toboggans et articles similaires.....	-		
	99	----Autres.....	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
95.07		Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n ^{os} 92.08 ou 97.05) et articles de chasse similaires.			
9507.10		-Cannes à pêche			
9507.10.10		--Parties devant servir à la fabrication de cannes à pêche		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Ébauches	-		
	90	----Autres.....	-		
9507.10.90		--Autres		6,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Cannes à pêche	NMB		
	90	----Autres.....	-		
9507.20.00		-Hameçons, même montés sur avançons		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Sans barbillons.....	NMB		
		----Autres :			
	91	-----D'une grosseur inférieure au numéro 2.....	NMB		
	92	-----D'une grosseur égale ou supérieure au numéro 2.....	NMB		
9507.30.00	00	-Moulinets pour la pêche	NMB	6,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9507.90		-Autres			
9507.90.10	00	--Lignes de pêche pour sportifs, en emballages pour la vente au détail	-	7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		--Autres :			
9507.90.91	00	--Filets d'épuisettes, devant servir à la fabrication des épuisettes de pêche; Leurres, turlottes, appâts artificiels, flotteurs de lignes et lignes à pêche (y compris les merlins) d'une circonférence n'excédant pas 38 mm, devant être utilisés dans la pêche commerciale; Bagues coupées et émerillons devant servir à la fabrication de leurres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9507.90.99		--Autres		6,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Plombs pour ligne de pêche sportive	-		
	20	----Épuisettes de pêche sportive	-		
		----Matériel de pêche :			
	31	-----Articles complets.....	-		
	39	-----Parties et accessoires.....	-		
	40	-----Leurres.....	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	90	-----Autres.....	-		
95.08		Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; cirques ambulants et ménageries ambulantes; théâtres ambulants.			
9508.10.00		-Cirques ambulants et ménageries ambulantes		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----Ménageries ambulantes; parties et accessoires de ces produits :			
	11	-----Ménageries ambulantes.....	-		
	12	-----Parties et accessoires pour ménageries ambulantes.....	-		
	20	-----Cirques ambulants.....	-		
9508.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----Manèges; parties et accessoires de ces produits :			
	11	-----Manèges.....	-		
	12	-----Parties et accessoires pour manèges.....	-		
	90	-----Autres.....	-		